



O.SYMETRIC

Arkopharma
LABORATOIRES



STARS'n'BIKES

TOUR DES VALLEES 2020

25^{EME} EDITION

AZUREENNES

DU 30 MAI AU 1^{ER} JUIN



ÉTAPE 1 : LA ROQUE ESCLAPON - LA ROQUE ESCLAPON 75 KMS



ÉTAPE 2 : LA ROQUE ESCLAPON - COL DU LACHENS 60 KMS



ÉTAPE 3 : CLM LA ROQUE - LA ROQUE 9 KMS



ÉTAPE 4 : LA ROQUE - LA ROQUE 97,5 KMS

Contacts :

Pierre Marmillod 07.61.43.79.94 pour les parcours.

Christiane Audouard : 07.70.79.78.61 pour les inscriptions

Tour Des Vallées Azuréennes 2020

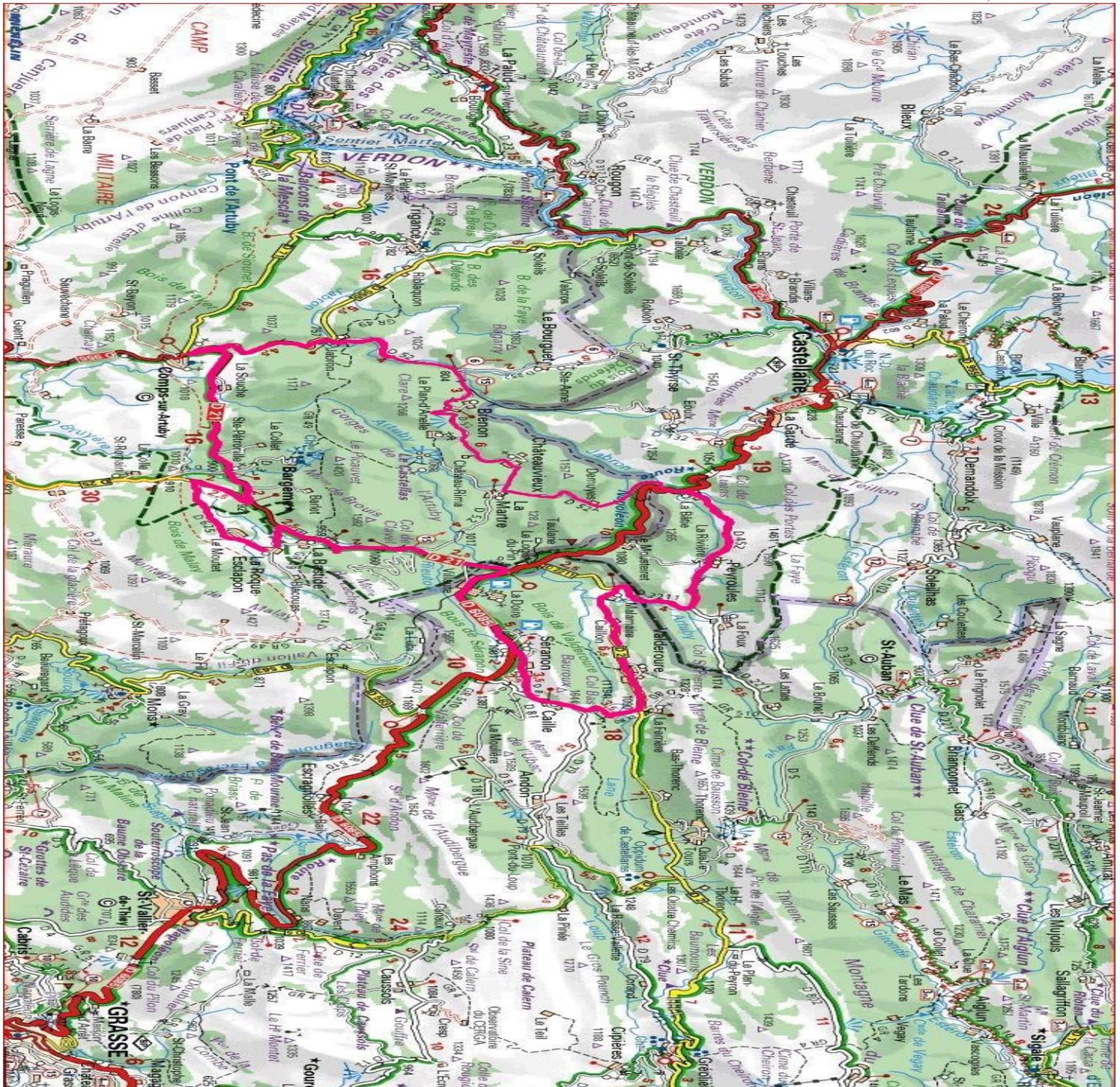
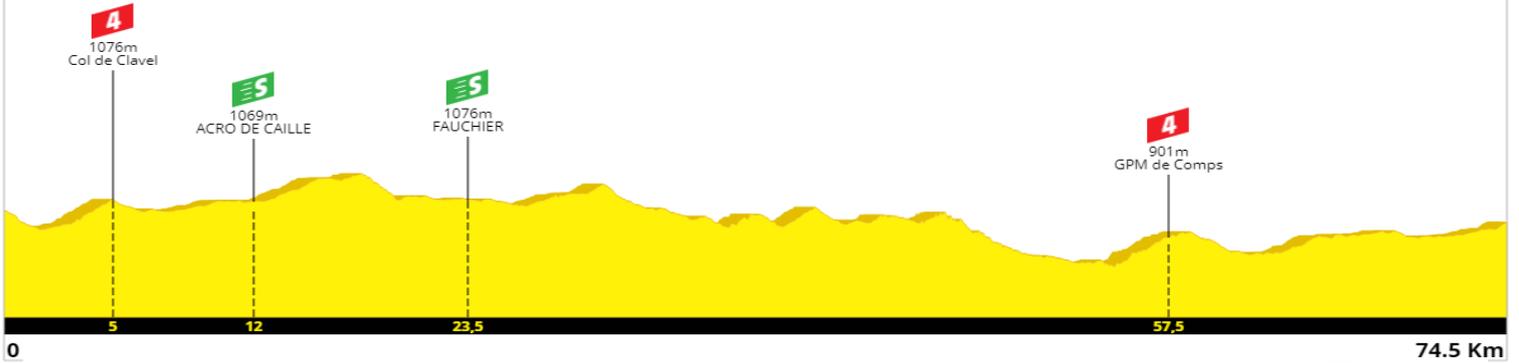
Samedi 30 Mai à 14H30

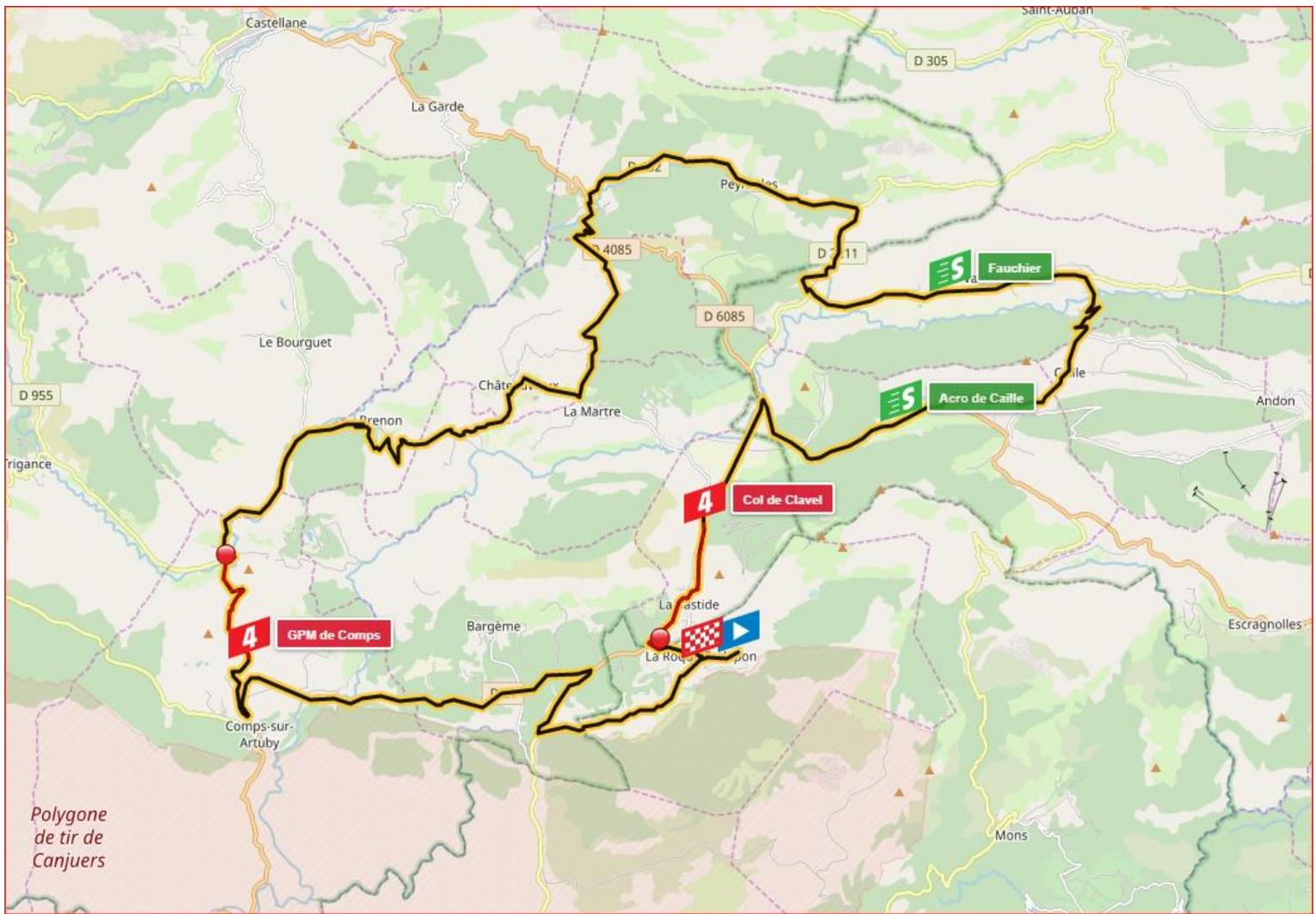
Etape 1 :

La Roque Esclapon - La Roque Esclapon

73.769Kms

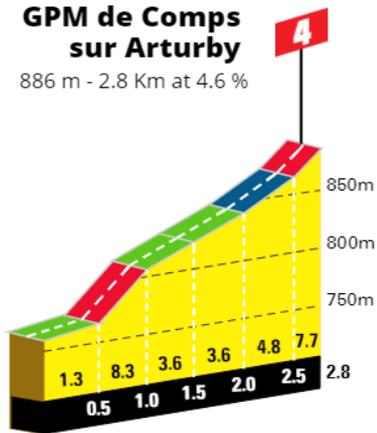
Itineraire	Route	Direction	Kms Partiels	Kms Parcours	Kms Restant	Moyenne Horaires
DEPARTEMENT DU VAR						
LA ROQUE ESCLAPON						
Départ Fictif						
Chemin des Blacouas		↑		0	73.8	14h30
Route du Clos de Simon	D625	→	1	1	72.8	
Carrefour D625 => D21	D21	→	1.2	2.2	71.6	14h35
Départ Réel						
Route de Comps	D21	↑	3.2			
Col de Clavel (Alt 1060m) GPM	D21	↑		5	68	14h43
Route du Logis du Pin	D21	↑	1.2			
DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES						
Route du Logis du Pin	D44	↑	1.8			
LOGIS DU PIN						
Rond point D44 =>D6085	D6085	→		8.4	65.4	14h47
VILLAUTE	D6085	→		8.4		
Aco de Caille RUSH 1	D6085	↑	1.4	9.8	64	
Carrefour D6085=>D81	D81	←	3.6	13.4	60.4	14h54
SERANON						
Rond point D81=>D81 Avenue Notre Dame	D81	↑	0.1	13.5	60.3	
Carrefour D81=>D79	D81	↑	0.3	13.8	60	
CAILLE	D79	←	1.9	15.7	58.1	
Carrefour D79=>D80	D79	↑	0.9	16.6	57.2	
Col Bas (Alt 1193)	D80	↖	0.6	17.2	56.6	
LA FERRIERE						
Carrefour D80=>D2	D80	↑	0.4	17.6	56.2	15h02
VALDEROURE	D80	↑	2.3	19.9	53.9	
Fauchier RUSH 2	D2	←	0	19.9	53.9	
Carrefour D80=>D2	D2	↑	1.6	21.5	52.3	
MALAMAIRE						
Carrefour D2=>D2211	D2	↑	4.6	26.1	47.7	15h13
	D2211	→	0.2	26.3	47.5	
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE						
Route de Saint Auban	D2211	↑	2.7			
Carrefour D2211=>D452	D452	←		29	44.8	15h18
Route de la Riviere	D452	↑	2.5			
LA RIVIERE						
LE MOULIN	D452	↑		31.5		
Carrefour D452=>D4085	D452	↑	2	33.5		
LA BATIE	D4085	←	2.3	35.8	38	15h28
Carrefour D4085 => D52A	D4085	↑		35.8		
	D52A	→	1.3	37.1	36.7	
DEPARTEMENT DU VAR						
Carrefour D52A=>D52	D52	→	4.7	41.8	32	
CHATEAUVIEUX						
Col de Siron (Alt 960m)	D52	↑	1.5	43.3	30.5	
JABRON	D52	↑	2.1	45.4	28.4	15h52
Carrefour D52=>D955	D52	↑	9.2	54.6	19.2	
	D955	←	0.1	54.7	19.1	
GPM de Comps (Alt 901m)	D955	↑		57.5	16.3	
Carrefour D955=>D21	D21	←	4.4	59.1	14.7	16h13
Carrefour D21=>D25	D25	→	8.4	67.5	6.3	
Carrefour D25=>D625	D625	←	1.9	69.4	4.4	
LA ROQUE ESCLAPON						
Rond point D625 =>D625	D625	↑	4.2	73.6	0.2	
Carrefour D625=> Chemin des Blacouas	D625	→	0.1	73.7	0.1	
ARRIVEE						
ARRIVEE PLACE DE L EGLISE	D625	↑	0.1	73.8	0	16h35





GPM de Comps sur Artuby

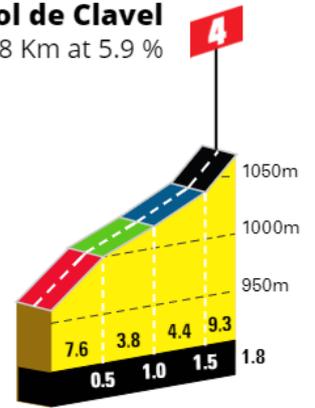
886 m - 2.8 Km at 4.6 %



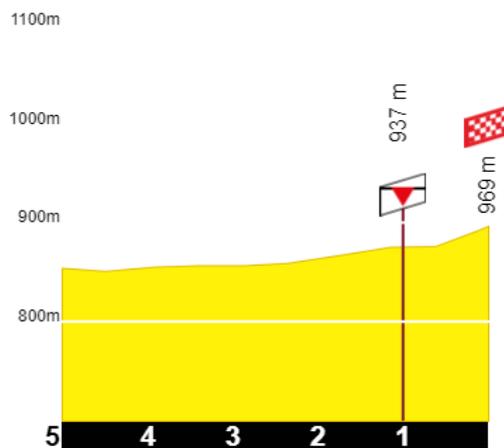
Powered by La FlammeRouge

Col de Clavel

1069 m - 1.8 Km at 5.9 %



Powered by La FlammeRouge



Tour Des Vallées Azuréennes 2020

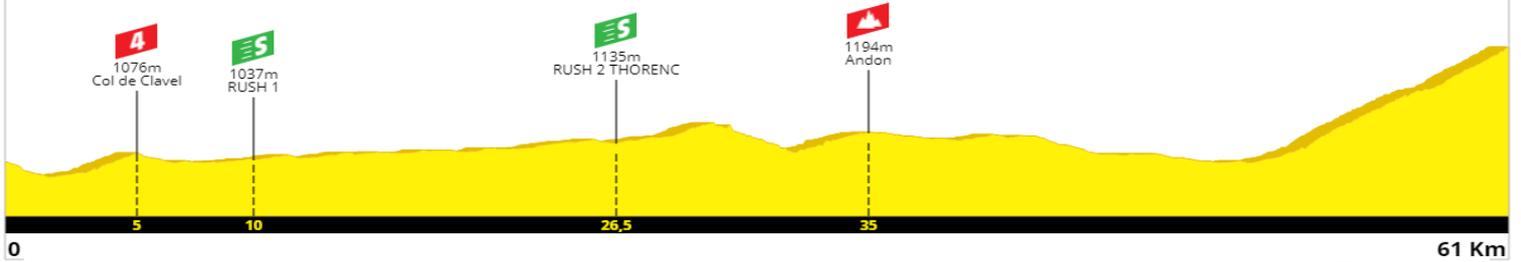
Dimanche 31 Mai 2020 à 8H30

Etape 2 :

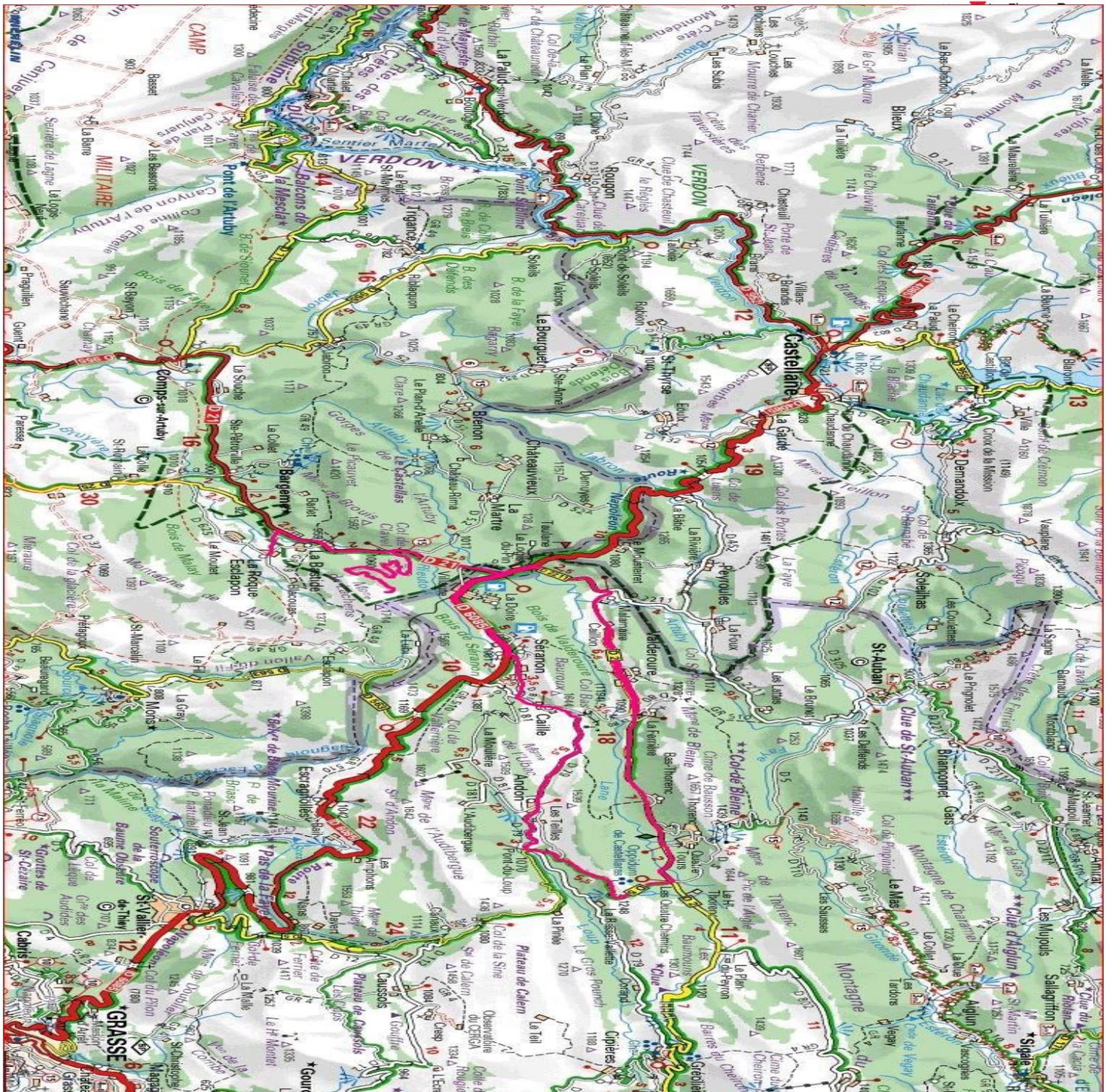
La Roque Esclapon - SOMMET DU LACHENS

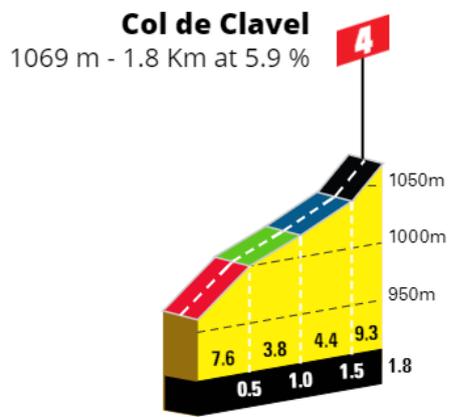
62,3 Kms

Itineraire	Route	Direction	Kms Partiels	Kms Parcours	Kms Restant	Moyenne Horaires
DEPARTEMENT DU VAR						
LA ROQUE ESCLAPON						
Départ Fictif						
Chemin des Blacouas		↑		0	59.9	8h30
Route du Clos de Simon	D625	→	1	1	58.9	
Carrefour D625 => D21	D21	→	1.2	2.2	57.7	
Départ Réel						
Route de Comps	D21	↑	3.2			
Col de Clavel (Alt 1060m) GPM	D21	↑	5.4	5.4	54.5	8h43
Route du Logis du Pin	D21	↑	1.2			
DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES						
Route du Logis du Pin	D44	↑	1.8			
LOGIS DU PIN	D6085	→		8.4	51.5	8h47
Rond point D44 => D6085	D6085	←		8.4		
DEPARTEMENT DU VAR						
Route Napoleon	D6085	↑	0.8			
DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES						
Carrefour D6085=>D2211	D2211	→		9.2	50.7	
RUSH 1	D2211	↑	10	10	49.9	
Carrefour D2211=>D2	D2	→	2.3	11.5	48.4	
MALAMAIRE	D2	↑	0.4	11.9	48	
VALDEROURE	D2	↑	4.3	16.2	43.7	
LA FERRIERE	D2	↑	1.7	17.9	42	
THORENC RUSH 2	D2	↑	6.8	24.7	35.2	
Rond Point D2=>D5	D5	→	1.9	26.6	33.3	9h14
Col du Castellaras (Alt 1244m)	D5	↑	1.8	28.4	31.5	9h18
Carrefour D5=>D79	D79	→	3.6	32	27.9	
ANDON GPM	D79	↑	3	35	24.9	9h28
Rond Point D79=>D79	D79	→	0.2	35.2	24.7	
Carrefour D79=>D80	D80	↑	5	40.2	19.7	
CAILLE	D79	↑	0.6	40.8	19.1	
Carrefour D79=>D81	D81	→	0.8	41.6	18.3	
SERANON	D81	↑	1.6	43.2	16.7	
Carrefour D81=>D6085	D6085	→	0.8	44	15.9	9h42
VILLAUTE	D6085	↑	3.5	47.5	12.4	
Rond Point D6085=>D44	D44	←	1.4	48.9	11	
Route Logis du Pin	D44	↑	1.8			
DEPARTEMENT DU VAR						
Route du Logis du Pin	D21	↑	1.2			
Col de Clavel (Alt 1060m)	D21	↑		51.9	8	9h54
Carrefour Col de Clavel=> Route du Lachens	D21	←				
ARRIVEE						
Col du Lachens (Alt 1640m) GPM			10.4	62.3	0	10h25

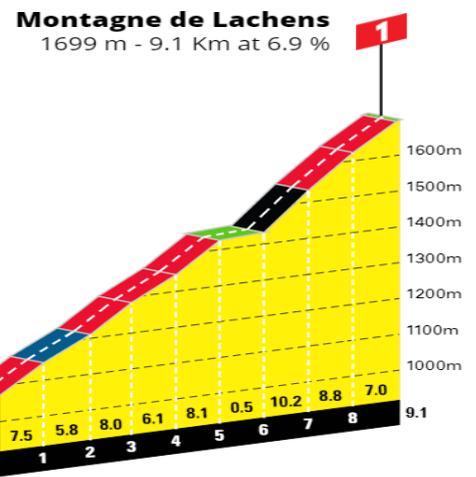


61 Km

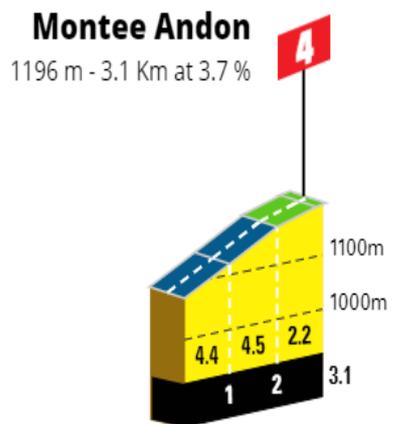




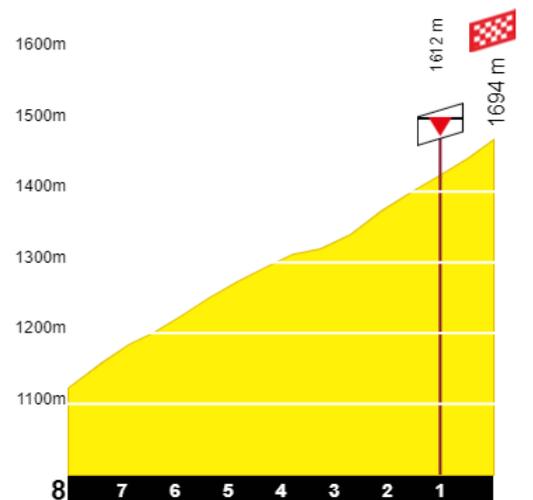
Powered by La FlammeRouge



Powered by La FlammeRouge



Powered by La FlammeRouge



Tour des Vallées Azurées 2020

Dimanche 31 Mai à 15H00

Etape 3 :

Contre la Montre : La Roque Esclapon

9 Kms

Itineraire	Route	Direction	Kms Partiels	Kms Parcours	Kms Restant	Moyenne Horaires
DEPARTEMENT DU VAR						
LA ROQUE ESCLAPON						
Départ Rond point du Camping						
Route de Broves	D625	↑	0	0	9	15h00
Carrefour D625 => D25	D25	→	4.2	4.2	4.8	
Carrefour D25 => D21	D21	→	1.8	6	3	
Carrefour D21 => D625	D625	→	1.5	7.5	1.5	
D625 => Carrefour						
Chemin des Blacouas	D625	←	1.3	8.8	0.2	
Chemin des Blacouas		↑	0.2	9	0	15h12
ARRIVEE Place de l'Eglise sur Chemin des Blacouas						

LA ROQUE ESCLAPON

968 m



LA ROQUE ESCLAPON

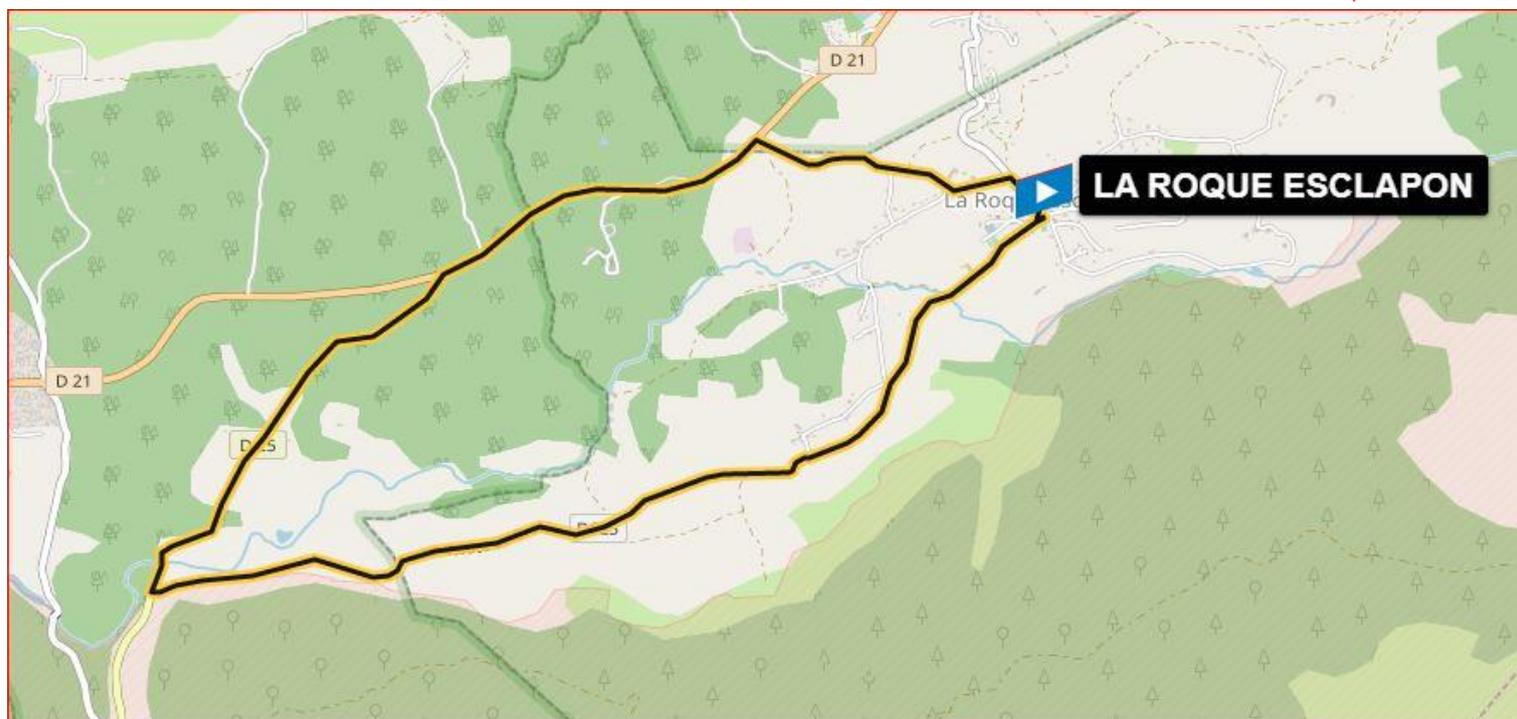
968 m

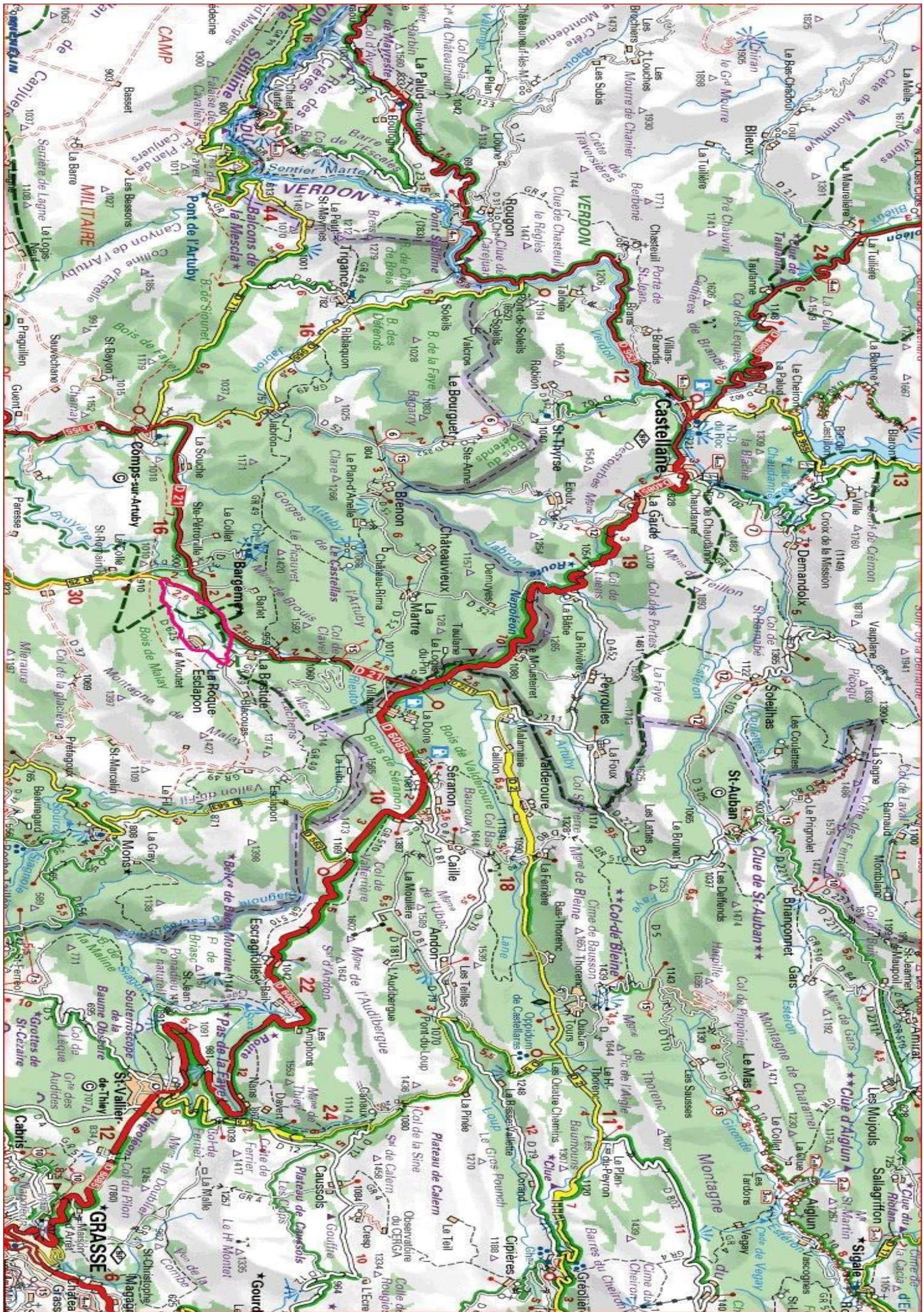


0

8.5 Km

Powered by La FlammeRouge





Tour des Vallées Côte d'Azur 2020

Lundi 1ier Juin à 8H00

**La Roque Esclapon - La
Roque Esclapon par Col
de Bleine**

Etape 4 :

97.83 Kms

Itineraire	Route	Direction	Kms Partiels	Kms Parcours	Kms Restant	Moyenne Horaires
DEPARTEMENT DU VAR						
LA ROQUE ESCLAPON						
Départ Fictif						
Chemin des Blacouas		↑		0	97.83	08h00
Route du Clos de Simon	D625	→	1	1	96.83	
Carrefour D625 => D21	D21	→	1.2	2.2	95.63	
Départ Réel						
Route de Comps	D21	↑	3.2	5.4	92.43	
Col de Clavel (Alt 1060m) GPM	D21	↑		5.4	92.43	8h12
Route du Logis du Pin	D21	↑	1.2	6.6	91.23	
DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES						
Route du Logis du Pin	D44	↑	1.84	8.44	89.39	
LOGIS DU PIN	D6085			8.44	89.39	8h16
Rond point D44 =>D6085	D6085	←		8.44	89.39	
Rond point D6085 =>D6085	D6085	↑	0.75	9.19	88.64	
D6085	D6085	↑		9.19	88.64	
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTES PROVENCE						
D4085	D4085	↑		9.19	88.64	
Rush 1				9.5	88.24	
Carrefour D4085 => Route de Mousteirets	C1	→	2.35	11.54	86.29	
Route de Mousteirets => D452	D452	→	3.52	15.06	82.77	
PEYROULES	D452			15.06	82.77	8h26
Carrefour D452 => D2211	D2211	←	2.22	17.28	80.55	
Rush 2						
LA FOUX	D2211	↑	1.1	18.38	79.45	
DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES						
LES LATTES	D2211	↑	4.5	22.88	74.95	8h39
Carrefour D2211 => D5	D5	→	4.06	26.94	70.89	8h46
Carrefour D5 => D10 (Pied du Col de Bleine)	D5	→	6.45	33.39	64.44	8h58
Col de Bleine (Alt 1439m) GPM	D5	↑	5.2	38.59	59.24	9h13
Carrefour D5 => D2	D2	→	4.27	42.86	54.97	9h19
THORENC	D2		1.9	44.76	53.07	9h22
LA FERRIERE	D2			44.76	53.07	
Carrefour D2 => D80	D80	←	6.8	51.56	46.27	9h31
Col Bas (Alt 1194m) GPM	D80	↑	2.2	53.76	44.07	9h37
Carrefour D80 => D79	D79	↑	0.4	54.16	43.67	
Carrefour D79 => D6085	D6085	→	2.93	57.09	40.74	
VILLAUTE	D6085		5.2	62.29	35.54	9h42
LOGIS DU PIN	D6085			62.29	35.54	
Rond point D6085 =>D6085	D6085	↑	1.4	63.69	34.14	
Rond point D6085 => D2211	D2211	→	0.73	64.42	33.41	

Tour des Vallées Côte d'Azur 2020

Lundi 1ier Juin à 8H00

Etape 4 : La Roque Esclapon - La Roque Esclapon par Col de Bleine 97.83 Kms

Itineraire	Route	Direction	Kms Partiels	Kms Parcourus	Kms Restant	Moyenne Horaires
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTES PROVENCE						
Carrefour D2211=>D452	D452	←	4.96	69.38	28.45	
Route de la Riviere	D452	↑	2.5	71.88	25.95	
LA RIVIERE	D452	↑		71.88	25.95	
LE MOULIN	D452	↑	2	73.88	23.95	9h58
Carrefour D452=>D4085	D4085	←	2.3	76.18	21.65	
LA BATIE	D4085	↑		76.18	21.65	10h03
Carrefour D4085 => D52A	D52A	→	1.2	77.38	20.45	
DEPARTEMENT DU VAR						
Carrefour D52A=>D52	D52	←	4.75	82.13	15.7	
LA MARTRE	D52		0.5	82.63	15.2	10h11
Carrefour D52 => D21	D21	→	3.78	86.41	11.42	10h20
Col de Clavel (Alt 1060m)	D21	↑	0.5	86.91	10.92	
Carrefour D21=>D25	D25	←	4.53	91.44	6.39	10h27
Carrefour D25=>D625	D625	←	1.86	93.3	4.53	
LA ROQUE ESCLAPON	D625	↑		93.3	4.53	
Rond point D625 =>D625	D625	↑	4.23	97.53	0.3	10h42
Carrefour D625=> Chemin des Blacouas	D625	→	0.2	97.73	0.1	10h43
ARRIVEE						
ARRIVEE PLACE DE L EGLISE	D625	↑	0.1	97.83	0	

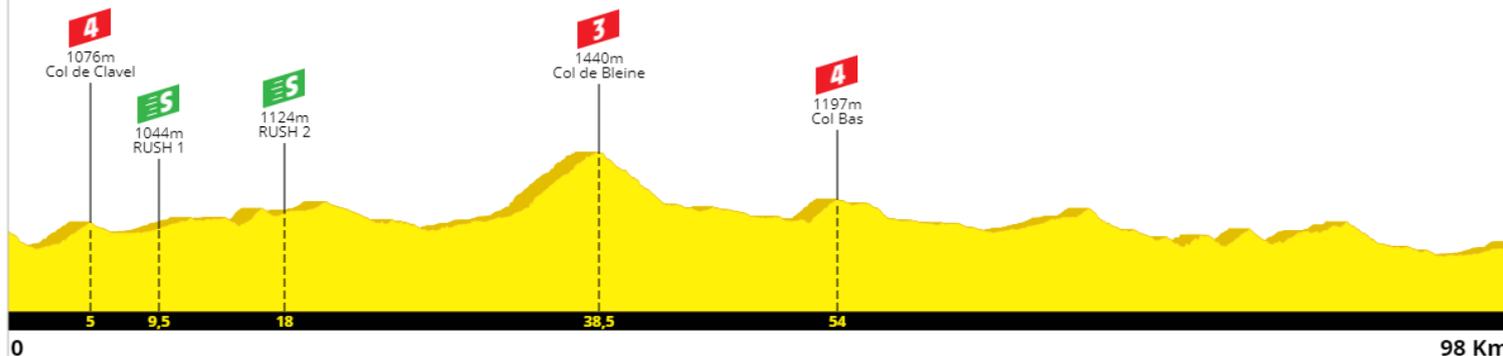
LA ROQUE ESCLAPON

1023 m



LA ROQUE ESCLAPON

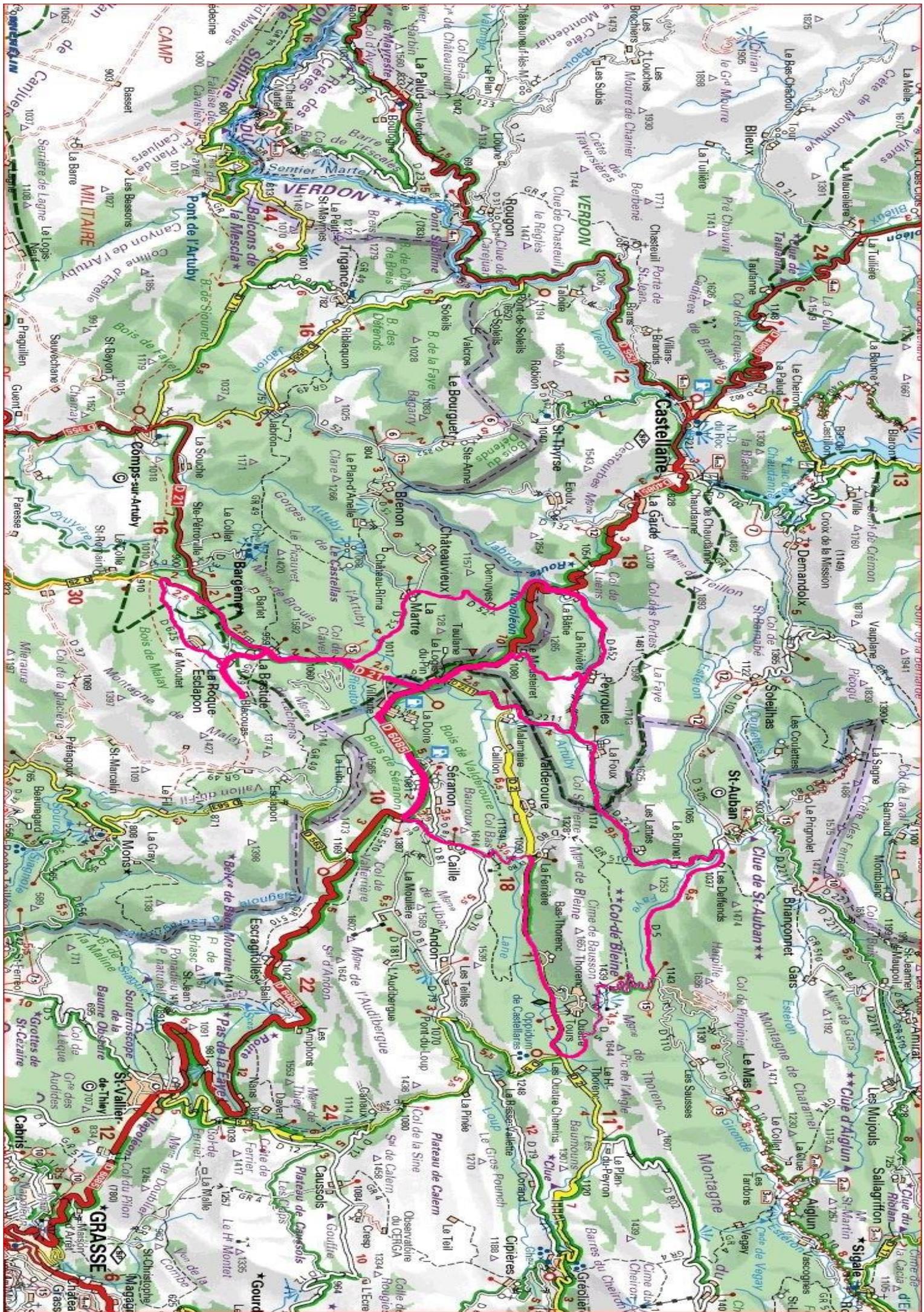
970 m



0

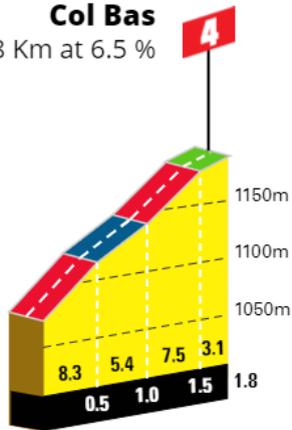
98 Km

Powered by La FlammeRouge



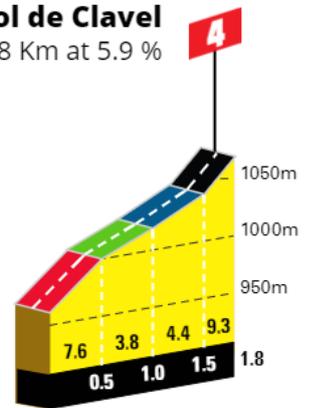


Col Bas
1189 m - 1.8 Km at 6.5 %



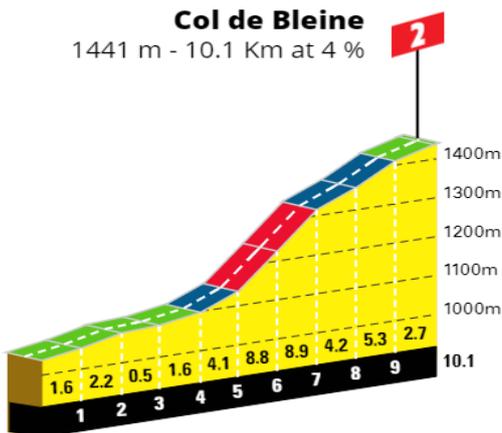
Powered by La FlammeRouge

Col de Clavel
1069 m - 1.8 Km at 5.9 %

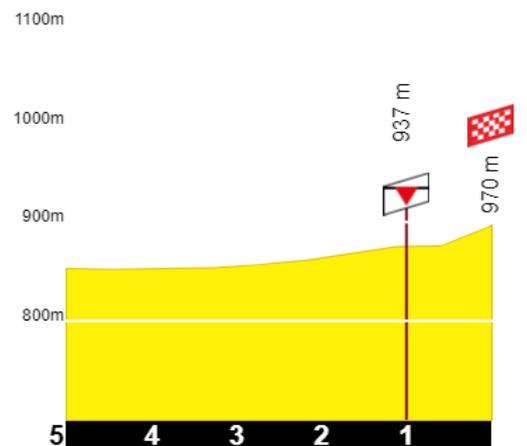


Powered by La FlammeRouge

Col de Bleine
1441 m - 10.1 Km at 4 %



Powered by La FlammeRouge



TOUR DES VALLEES CÔTE D'AZUR 2020

REGLEMENT INTERIEUR DE L'EPREUVE.

ARTICLE 01: Admissions

L'épreuve est ouverte aux catégories 1.2.3.4.5 seniors, juniors, espoirs, vétérans, super-vétérans, anciens, minimes-cadets (uniquement sur le CLM) et féminines de la FSGT, ainsi qu'à tous les coureurs des autres fédérations et équipes étrangères (après vérification des niveaux).

Ne sont pas acceptés :

- Les coureurs premières catégories masculines et féminines FFC et catégories au-dessus.
- Les coureurs qui possèdent plus de 200 points au classement FFC de l'année précédente.
- Les coureurs FFC ayant été 1^{ère} catégorie dans les 6 années précédentes et 4 années pour le 06.

ARTICLE 02: Règlement

Le formulaire d'engagement est à la fin de ce document. Il devra être renvoyer plus tard le 15 mai 2020 par :

- E-mail : fsgtcyclisme06@gmail.com
- Téléphone au 07.70.79.78.61 à partir de 18 h.

Avec règlement par courrier à :

Christiane Audouard « Parc de l' Estagnol Bat G45, 195 chemin des plateaux fleuris 06600 Antibes »

chèque à l'ordre de la commission cycliste FSGT 06.

AUCUN ENGAGEMENT NE SERA VALIDE SANS REGLEMENT

Vous pouvez également voir le programme sur le site www.fsgtcyclisme06.fr

Aucun engagement ne sera pris après cette date et le nombre de participants sera limité à 120 participants.

ARTICLE 03 : Tarifications

Le droit de participation à l'épreuve est fixé en pension complète du samedi soir au lundi midi compris à :

95 euros pour les licenciés FSGT

105 euros pour les autres licenciés (avec certificat médical sauf FFC—FFTRI—UFOLEP)

65 euros pour les dirigeants

Repas accompagnateurs du dimanche midi 17 euros (Aucune réservation le jour même)

Le tarif comprend : droit engagement, 2 nuits, 4 repas, 2 petits déjeuner, collation d'après course, gardiennage vélo, accès aux salles de détente (TV, bibliothèque, Ping-Pong, baby-foot), draps coussins couettes fournis.

ARTICLE 04 : Coureurs non inscrits

Tout coureur non inscrit ne pourra s'engager sur place. Tous les engagements sont payables d'avance.

Aucune dérogation ne sera accordée.

ARTICLE 05 : Retrait des dossards

Les dossards seront à retirer au CENTRE DE VACANCES DES BLACOUAS (un fléchage sera mis en place sur le site et depuis la ligne d'arrivée)

Les dossards seront ouverts à partir de 12h30.

Tous les dossards devront être retirés une heure avant la course au minimum.

ARTICLE 06 : Réclamations

Le directeur sportif est responsable de son équipe. Toute réclamation de quelque ordre que ce soit, devra être adressée par le directeur sportif au Commissaire de Course par écrit accompagnée de 10 euros, et ce dans la demi-heure suivant les résultats.

ARTICLE 07 : Road Book

Chaque club aura un itinéraire détaillé de l'épreuve qu'il pourra aussi consulter sur internet à l'adresse suivante www.fsgtcyclisme06.fr , tout coureur est donc censé connaître le parcours pour lequel il s'est engagé ainsi que les heures de départ.

De ce fait, il ne sera pas tenu compte de réclamation concernant les erreurs de parcours quels que soient les motifs invoqués, exception faites pour les équipes étrangères à la région dont le cas sera étudié par les commissaires.

ARTICLE 08 : Fléchage

Tout le parcours sera fléché suivant la réglementation préfectorale. **Aucun marquage au sol**

Un code couleur en fonction des étapes est mis en place:

Etape 1 : Flèche à fond JAUNE

Etape 2 : Flèche à fond ROUGE

Etape 3 : Flèche à fond JAUNE écrit en BLEU « FSGT »

Etape 4 : Flèche à fond BLEU

GPM : Flèche à fond Blanc écrit en ROUGE « GPM—GPM 500m—GPM 1km »

RUSH : Flèche à fond Blanc écrit en VERT « RUSH—RUSH 500m—RUSH 1km »

ARTICLE 09 : Signatures et Dossards

Les coureurs sont tenus obligatoirement de signer la feuille de contrôle avant chaque départ au car podium. Au cas où ils ne le feraient pas, ils seraient considérés comme n'ayant pas pris le départ.

Une photo sera prise à chaque équipe au moment de la signature.

Le coureur est responsable de la fixation de ses 2 dossards. Ils devront être fixés dans le dos à la hauteur de la ceinture à l'aide d'épingles qui ne seront pas fournies par l'organisation. **Prévoir donc huit épingles.** Les numéros devront être lus facilement à tout moment de la course.

Une plaque de cadre sera aussi fournit

ARTICLE 10 : Obligation des coureurs

Les coureurs devront se conformer à tous les règlements en vigueur de la circulation. La plus grande prudence est recommandée. Si vous êtes en infraction, vous serez passibles des sanctions prévues par la loi.

Tout coureur qui abandonne doit retirer son dossard.

Tout coureur qui abandonne, ne pourra pas repartir le lendemain sauf cas exceptionnel et par décision des commissaires.

Tout coureur doit laisser le passage au premier coup d'avertisseur afin que le réclamant puisse doubler.

Les coureurs doivent avoir une tenue décente et des propos corrects.

Le port du casque à calotte rigide est obligatoire. Tout coureur qui enlèvera son casque durant la course ou même un mètre avant la ligne sera déclassé.

Les coureurs d'un même club devront porter le même maillot sauf en cas de port de maillot distinctif de l'épreuve.

Une puce électronique sera distribuée au début de l'épreuve à poser sur le hauban arrière à 1m20 de la roue avant. Il vous sera demandé de donner votre licence en caution. Le transpondeur devra être restitué dès que le coureur abandonne ou à la fin de l'épreuve.

ARTICLE 11 : Classement et Récompense

Pour son 25ème anniversaire l'épreuve vous propose 2 voir 3 départs en fonction des inscrits.

Les classements se feront par addition de temps

• Course des 1.2.3.Jeunes

⇒ Classement maillot JAUNE pour les catégories 1.2.3

⇒ Classement maillot BLEU pour la catégorie Jeunes (Juniors et Espoirs)

⇒ Classement maillot VERT (Rush) et Pois (GPM)

• Course des 4-5-Féminines

⇒ Classement maillot ROUGE pour les catégorie 4-5

⇒ Classement maillot ROSE pour la catégorie Féminines

1 départ pour la course des 1.2.3.Jeunes, un départ pour la course des 4.5. un départ pour les féminines à partir de 10 participantes.

• Remise des prix

⇒ A l'issue de chaque étape seront récompensés les premiers de chaque catégorie de l'étape, ainsi que chaque porteur d'un maillot distinctif (Jaune—Rouge—Bleu—Vert—Pois—Rose)

⇒ Au général final, seront récompensé les premiers de chaque catégorie, les vainqueurs des différents maillots ainsi que les 3 premiers du général de chaque course

ARTICLE 12 : CLASSEMENT DE LA MONTAGNE:

Pour la course des 1.2.3.Jeunes

Les points seront comptés sur **trois** ou **cinq** coureurs :

1^{ère} étape

GPM 1 : Clavel : 5.3.1 points

GPM2 : GPM de Comps : 5.3.1 points

2^{ème} étape

GPM 1 : Clavel : 5.3.1 points

GPM 2 : Andon : 7.5.3.2.1 points

GPM 3 : Lachens : 10.8.6.4.2 points

4^{ème} étape

GPM 1 : Clavel : 5.3.1 points

GPM 2 : Bleine : 8.6.4.2.1 points

GPM 3 : Bas : 5.4.3.2.1 points

ARTICLE 13 : CLASSEMENT DES RUSCHS :

Pour la course des 1.2.3.Jeunes

Les points seront comptés sur trois coureurs : 10.8.6 points.

Ils seront donnés à la réunion d'information à chaque départ d'épreuve et signalés au 1 km, 500m, 100 m

ARTICLE 14 : Pour tous les faits techniques non prévus dans ce règlement, se référer au règlement du Comité départemental et au règlement National FSGT. La décision finale sera prise par les commissaires de courses et les juges d'arrivées en vertu des pouvoirs fédéraux.

TOUR DES VALLEES CÔTE D'AZUR

REGLEMENT VOITURES DE DIRECTEURS SPORTIFS ET OFFICIELS

ARTICLE 01 :

Toute voiture participant à l'épreuve cycliste par étapes, s'engage à suivre les instructions de l'organisation, du directeur de course ou des commissaires, et à respecter le code de la route.

Le chauffeur des clubs du département doit être licencié FSGT exception faite pour celui des équipes extérieures qui devront néanmoins posséder une licence.

ARTICLE 02 :

Toutes les voitures de directeurs sportifs devront être munies de macarons "**officiel**", très visibles et seront responsables de la fixation, plus un numéro d'ordre sur la glace arrière.

ARTICLE 03 :

Les numéros d'ordre des voitures des directeurs sportifs sont faits pour la première étape selon un tirage au sort. Pour la deuxième étape et les suivantes, l'ordre se fait par le classement du général sur **la base du premier coureur du club**. En cas d'association de club, il sera considéré comme n'étant qu'une seule équipe. Les numéros seront distribués au départ de chaque étape lors de la réunion d'information.

ARTICLE 04 :

Tout directeur sportif au départ de chaque épreuve, à l'appel des coureurs de son équipe, devra avec sa voiture, se garer convenablement derrière la voiture du directeur de course ou du commissaire par ordre qui leur a été attribué au départ.

ARTICLE 05 :

Les voitures des directeurs sportifs ne doivent en aucun cas être surchargées.

Suite à un abandon d'un coureur, son directeur sportif devra le signaler aux juges d'arrivée.

ARTICLE 06 :

Toute voiture de Directeur sportif ne doit pas suivre un peloton à moins de dix mètres, il doit éviter de doubler un peloton trop près d'une agglomération, d'une descente ou d'un virage; il ne doit pas s'intercaler entre deux groupes de coureurs si la distance les séparant est inférieure à cinq cent mètres.

ARTICLE 07 :

Pour une course contre la montre, la voiture suiveuse ne doit en aucun cas s'intercaler entre un ou deux coureurs de moins de 50 mètres.

Elle ne doit en aucun cas rester à la hauteur de son coureur ni être devant lui. Il est interdit au coureur de s'accrocher à la voiture de même que le passage d'un bidon lors du contre la montre doit se faire voiture arrêtée. Selon le parcours l'organisateur se réserve le droit d'interdire le suivi des coureurs par les voitures au contre la montre. Si cela n'est pas respecté l'organisateur se réfèrera au règlement pour sanction à savoir une minute de pénalité puis exclusion du chauffeur et du coureur en cas de récidive.

ARTICLE 08 :

Un motocycliste ardoisier donnera les renseignements sur les échappées, avec les numéros de dossards et le temps, aux voitures suiveuses. C'est lui avec l'accord du commissaire de course, ou le Commissaire de Course qui donnera le passage à la voiture suiveuse si elle le désire. Il faut que l'échappée possède une minute d'avance avant que la voiture passe. A ce propos, et pour faciliter les échanges d'information durant la course, **les voitures suiveuses doivent obligatoirement être munies de moyen de communication de type Radio**

ARTICLE 09 :

Lorsque dans l'épreuve en cours, le Directeur ou Commissaire se trouvant derrière le peloton, est appelé pour s'informer à l'avant de celui-ci, aucune voiture suiveuse ne doit dépasser si elle n'en a pas été autorisée.

ARTICLE 10 :

Tout dépannage doit se faire par l'arrière du peloton, même si le coureur se trouve dans une échappée n'ayant pas assez d'écart avec le peloton.

Tout dépannage doit se faire voiture arrêtée. Il est interdit à la voiture de dépannage de s'arrêter au milieu de la route.

ARTICLE 11 :

Lorsqu'une voiture suiveuse est appelée à venir dépanner son coureur, afin que celle-ci soit rapidement sur les lieux, les autres voitures suiveuses doivent faciliter son passage.

ARTICLE 12 :

La voiture suiveuse ayant dépanné son ou ses coureurs devra reprendre sa place, sans que les Commissaires soient obligés de le lui signaler.

ARTICLE 13 :

Le changement de matériel est autorisé même sur crevaison par la voiture du directeur sportif. Le dépannage entre coureur ne peut se faire que pour passer une roue et non pas le vélo car le transpondeur ne correspondrait plus au concurrent. Si un coureur change de vélo et que celui-ci est dépourvu de transpondeur, le directeur sportif a l'obligation d'en avertir le commissaire de course afin que celui-ci prévienne les juges à l'arrivée, sans quoi le coureur serait déclaré **abandon**

ARTICLE 14 :

Le ravitaillement des coureurs devra se faire de préférence voiture arrêtée.

Toutefois s'il était impossible à la voiture de doubler, le coureur devra se laisser glisser en fin de peloton pour être ravitaillé. **(Pas de ravitaillement dans les 10 derniers kilomètres)**

ARTICLE 15:

En cas de litige concernant un classement, seuls les juges d'arrivée sont aptes à prendre la décision finale après concertation avec les commissaires de course. Si litige il y a celui-ci devra être signalé conformément à l'article 6 du règlement intérieur de l'épreuve.

ARTICLE 16 :

S'il est avéré que des membres de club suivent la course avec leur moto personnelle sans y être autorisés et gênent la circulation, ce club pourra être passible d'une amende et voir ses coureurs déclassés.

_POUR DES RAISONS DE SECURITE EVIDENTES, NOUS DEMANDONS A TOUS, VOITURES ET COUREURS DE RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE.

EN CAS DE PROBLEME NON DEBATTU DANS CE REGLEMENT LE COLLECTIF DES COMMISSAIRES PRENDRA LA DECISION FINALE.

TOUT COUREUR PRENANT PART A CETTE EPREUVE S'ENGAGE A RESPECTER CE REGLEMENT AFIN QUE TOUT SE PASSE AU MIEUX.